



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 114 - 21.10.2021

En exercice ...28
Présents24
Votants28
Abstention0

**PÔLE RESSOURCES
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Élection du membre titulaire du Conseil communautaire
appelé à représenter l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré- Rochefort –
Charente Maritime**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 21 octobre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 octobre 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Patrick BOURAINE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Sandrine PERCHAI (donne pouvoir à M. Gérard JUIN), Mme Annie BERGERON (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK).

Secrétaire de séance : Madame Chantal ZELY-TORDJMANN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021114-DE
Reçu le 22/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 114 - 21.10.2021

En exercice ... 28
Présents 24
Votants 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection du membre titulaire du Conseil communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré- Rochefort – Charente Maritime

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-7, L. 5211-1, L. 5721-1

Vu l'Arrêté préfectoral n° 93-2825-DRCLB2 du 30 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré et notamment le 2^{ème} alinéa du 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif au développement économique d'intérêt communautaire dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire et le 4^{ème} alinéa relatif à la promotion du tourisme, entérinés par arrêté préfectoral en date du 6 avril 2021,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment le 2^{ème} groupe de l'article 5.1, relatif au développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire créées à compter du 1^{er} janvier 2009 et promotion du tourisme sur l'ensemble du territoire,

Vu l'Arrêté préfectoral du 27 septembre 2019 fixant le nombre de délégués composant le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ile de Ré à 28,

Vu la délibération en date du 15 novembre 2018 approuvant les statuts du Syndicat Mixte des Aéroports La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort - Charente – Maritime,

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2018 autorisant la création du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle – Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle – Ile de Ré et Rochefort - Charente-Maritime et notamment son article 6 relative à la composition de son Comité Syndical,

Vu la délibération communautaire n°58 du 23 juillet 2020 relative à l'élection des membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ile de Ré appelés à représenter l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré-Rochefort – Charente-Maritime,

Vu le courrier de Monsieur Patrick RAYTON manifestant sa volonté de ne plus être le délégué titulaire représentant la Communauté de communes de l'Ile de Ré au sein des instances du Syndicat Mixte de l'Aéroport La Rochelle-Ile de Ré-Rochefort – Charente-Maritime,

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021114-DE
Reçu le 22/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 114 - 21.10.2021

En exercice ... 28
Présents 24
Votants 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection du membre titulaire du Conseil communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré- Rochefort – Charente Maritime

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2021,

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes de l'Ile de Ré au Syndicat Mixte des Aéroports de La Rochelle-Ile de Ré – Rochefort Charente-Maritime ;

Considérant que le Syndicat Mixte des Aéroports La Rochelle - Ile de Ré et Rochefort – Charente-Maritime est administré par un Comité syndical composé de représentants des membres du syndicat ;

Considérant que ces représentants sont élus par les organes délibérants des membres du Syndicat pour une durée égale à la durée du mandat de l'organe délibérant les ayant désignés ;

Considérant que l'article 6 des statuts du Syndicat prévoit la répartition du nombre de délégués par membre du Syndicat comme suit :

- La Région Nouvelle Aquitaine : 4 délégués
- Le Département de la Charente-Maritime : 7 délégués
- La Communauté d'agglomération de La Rochelle : 5 délégués
- La Communauté de communes de l'Ile-de-Ré : 1 délégué
- La Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle : 1 délégué
- La Communauté d'agglomération de Rochefort-Océan : 1 délégué

Preennent part aux délibérations relatives à l'aéroport de La Rochelle – Ile de Ré :

- Les 4 délégués de la Région Aquitaine
- 5 délégués du Département de la Charente-Maritime
- Les 5 délégués de la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Le délégué de la Communauté de communes de l'Ile-de-Ré
- Le délégué de la Chambre de commerce et d'industrie de La Rochelle

Preennent part aux délibérations relatives à l'aéroport de Rochefort – Charente-Maritime :

- 2 délégués du Département de la Charente-Maritime
- Le délégué de la Communauté d'Agglomération de Rochefort-Océan

Considérant que Monsieur Patrick RAYTON, élu pour représenter l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré-Rochefort – Charente-Maritime, a manifesté sa volonté de ne plus être délégué titulaire ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021114-DE
Reçu le 22/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 21 octobre 2021

DÉLIBÉRATION

N° 114 - 21.10.2021

En exercice ... 28
Présents 24
Votants 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élection du membre titulaire du Conseil communautaire appelé à représenter l'EPCI au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport de La Rochelle-Ile de Ré- Rochefort – Charente Maritime

Considérant que Monsieur Alain POCHON, élu lors du Conseil communautaire du 23 juillet 2020, reste représentant de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, en qualité de suppléant ;

Considérant que la Communauté de communes de l'Ile de Ré doit élire un délégué titulaire ;

Considérant l'appel à candidatures effectué auprès des Conseillers communautaires ;

Considérant que les représentants de la Communauté de communes de l'Ile de Ré au sein des Syndicats Mixtes sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, lequel se fera à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Le Conseil Communautaire après avoir procédé à l'élection au scrutin secret uninominal majoritaire à 3 tours :

- désigne, à la majorité, Madame Gisèle VERGNON en tant que délégué titulaire représentant la Communauté de communes de l'Ile de Ré au sein des instances du syndicat mixte de l'Aéroport La Rochelle - Ile de Ré Rochefort – Charente Maritime, avec le résultat suivant au 1^{er} tour :
 - 20 voix pour Madame Gisèle VERGNON
 - 6 voix pour Monsieur Didier GUYON
 - 2 blancs

Affichée le : 22 octobre 2021

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20211021-D2021114-DE
Reçu le 22/10/2021